

## Comment annuler ?

Dans le cas où vous ne pouvez effectuer le déplacement réservé, il est impératif de prévenir le Point Accueil pour éviter que le minibus ne se déplace inutilement et libérer le service pour les autres voyageurs.

# 0 800 556 556

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Si vous ne prévenez pas de votre annulation :

- ▶ la course de retour sera automatiquement annulée,
- ▶ si vous avez une réservation hebdomadaire, au bout de 2 absences, les réservations suivantes de la semaine seront annulées.



La validation systématique du titre de transport est obligatoire à chaque montée, y compris pour les abonnements et les correspondances.

**CCAS Chef lieu :**  
15 av Victor Hugo  
13170 Les Pennes Mirabeau  
Tél : 04.42.10.11.43

**CCAS La Gavotte :**   
accessible PMR  
77 av François Mitterrand  
13170 Les Pennes Mirabeau  
Tél : 04.91.09.77.04

**Point Accueil :**  
Gare Routière Jean Dupas  
Rond Point de la Pierre Plantée  
13127 Vitrolles  
Tél : 04 42 46 06 66.  
Ouvert du lundi au vendredi  
de 7h45 à 19h sans interruption.



**SERVICES ASSOCIÉS AU  
TRANSPORT DE VOYAGEURS - NF298  
POINT ACCUEIL**  
[www.marque-nf.com](http://www.marque-nf.com)

**Dépôt - Bus de l'Etang de Berre :**  
37, rue d'Athènes - CS 10249 - 13747 vitrolles cedex - Tél : 04 42 10 02 02

[www.bus-de-letang.fr](http://www.bus-de-letang.fr) [www.lepilote.com](http://www.lepilote.com)

Décembre 2011

## Transport à la demande

# secteur E

Berre l'Etang  
Gignac-la-Nerthe  
Marignane  
▶ **Les Pennes Mirabeau**  
Rognac  
St Victoret  
Velaux  
Vitrolles



[www.bus-de-letang.fr](http://www.bus-de-letang.fr)

*Les bus de l'Etang*

BERRE • GIGNAC • MARIGNANE • LES PENNES • ROGNAC • ST VICTORET • VELAUX • VITROLLES

**icibus**  
*Les bus de l'Etang*



## Fonctionnement

- ▶ Le service fonctionne du lundi au samedi de 7h à 19h.
- ▶ Le service ne fonctionne pas le dimanche, les jours fériés ni le 26 décembre.

## Comment réserver ?

**0 800 556 556**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Appelez entre 7h45 et 19h, du lundi au samedi :

- ▶ Pour un déplacement ponctuel (aller et/ou retour) : appelez minimum 1h avant l'heure souhaitée et prenez rendez-vous avec le minibus à l'un des arrêts TAD du secteur
- ▶ Pour un déplacement régulier : appelez 24h avant votre premier trajet et réservez pour une période maximale d'une semaine.

Communiquez l'heure à laquelle vous souhaitez voyager. Selon les disponibilités d'Icibus, un horaire de rendez-vous vous sera proposé.

**Le transport à la demande ne peut être réservé si le trajet est possible avec une ou plusieurs lignes du réseau (régulières ou services scolaires, correspondance incluse).**

## Comment voyager ?

- ▶ Présentez-vous quelques minutes avant l'heure prévue au point de rendez-vous.
- ▶ Afin de ne pas prendre de retard pour les réservations suivantes, nous vous informons que le conducteur ne pourra pas vous attendre.

**Les voyageurs ne peuvent monter et descendre du minibus qu'aux arrêts matérialisés (abribus, poteau d'arrêt ou marquage au sol).**

## Quel est le prix de la course ?

- ▶ Le déplacement s'effectue avec un titre de transport du réseau Les bus de l'Etang. La correspondance avec une ligne régulière du réseau est gratuite.
- ▶ La validation systématique du titre de transport est obligatoire à chaque montée, y compris pour les abonnements et les correspondances.

## Nouveau service Personne à Mobilité Réduite-PMR

### Conditions de réservation spécifiques au service

- Inscription préalable obligatoire auprès du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) des Pennes Mirabeau.
- Le CCAS attribuera l'autorisation pour les personnes titulaires d'une carte d'invalidité >80% et résidant sur la commune des Pennes Mirabeau.
- Pour ces personnes les réservations sur le TAD E pourront se faire depuis n'importe quel arrêt des Pennes Mirabeau vers n'importe quel autre arrêt des Pennes Mirabeau.
- Le CCAS prendra en charge le coût du voyage pour les PMR : les voyageurs auront un titre délivré par le CCAS et devront le valider.
- Le voyageur devra être en mesure de présenter sa carte d'invalidité en même temps que son titre de transport.